



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1^{er} avril 2021

Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Absent non-excuse : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

Procuration : néant

Délibération N°01/2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune de Montmotier dressé par Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public de la trésorerie d'Epinal POINCARE.

Considérant la similarité des écritures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, APPROUVE à **l'unanimité** le compte de gestion 2020.

JEAN PIERRE POIROT
2021.04.19 14:44:54 +0200
Ref:20210419_144203_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le 12 avril 2021.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/04/2021 à 14h54
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-012021-DE